

**Subject: Financial Statements for In-House Solid Waste Collection – External
Audit Results**

File Number: ACS2024-PWD-SWS-0007

**Report to the Environment and Climate Change on Committee 19 November 2024
and Council 11 December 2024**

**Submitted on 7 November, 2024 by Alain Gonthier, General Manager, Public
Works**

Contact Person: Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services, Public Works

613-250-2424 x20992 / Shelley.McDonald@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : États financiers de l'équipe interne chargée de la collecte des
déchets solides – résultats de la vérification externe**

Dossier n° ACS2024-PWD-SWS-0007

**Rapport au Comité de l'environnement et du changement climatique le 19
novembre 2024 et au Conseil municipal le 11 décembre 2024**

**Déposé le 7 novembre 2024 par Alain Gonthier, directeur général, Direction
générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Shelley McDonald, directrice, Services des déchets solides,
Direction générale des travaux publics**

613-250-2424, poste 20992/Shelley.McDonald@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la Ville

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Environment and Climate Change Committee recommend Council receive this report for information.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport pour information.

CONTEXTE

Le 15 novembre 2011, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé l'attribution, au Groupe interne de collecte des déchets, d'un contrat de collecte de six ans et demi pour la zone C3 (cœur urbain) dans le cadre du [Rapport](#) sur les services de collecte des déchets en bordure de rue (appel d'offres n° RFT01811-91027-T01). En outre, le Conseil municipal a donné son approbation pour que la Ville (le « Groupe interne de collecte des déchets ») puisse déposer des offres pour les quatre autres zones de collecte, en restreignant à deux le nombre maximum de zones supplémentaires à lui attribuer. Le Groupe interne de collecte des déchets s'est soumis au principe de la concurrence dirigée selon un processus qui a été surveillé par un commissaire à l'équité et à l'issue duquel on lui a attribué la zone C5 (secteur est), puisqu'il avait déposé l'offre la moins-disante.

Dans l'attribution des contrats des zones C3 et C5 au Groupe interne de collecte des déchets, le Conseil a aussi donné la consigne suivante :

« Que le Conseil exige la vérification annuelle des dépenses pour les travaux attribués à la Ville, qu'il oblige à déposer un rapport annuel d'information à caractère qualitatif et quantitatif relativement à ce programme, comme l'a suggéré le vérificateur interne de la Ville, et que ces rapports suivent le processus habituel du Comité. »

Le 24 avril 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le [rapport](#) sur le Renouvellement des contrats de collecte des déchets en bordure de rue, qui a pour effet de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics le pouvoir de négocier, de finaliser et de signer un contrat à court terme de trois ans pour la collecte des déchets en bordure de rue avec chacun des fournisseurs existants de services de collecte en bordure de rue, dont le Groupe interne de collecte des déchets, conformément à l'alinéa 22(1)(d) du *Règlement sur les approvisionnements* ([Règlement n° 2000-50](#)). Ces contrats prorogés ont été attribués aux fournisseurs de services

actuels selon des clauses et des conditions comparables à celles des contrats existants, afin d'assurer les services de collecte en bordure de rue dans les cinq zones.

Depuis que le contrat a été prorogé de trois ans en 2019, le Conseil municipal a approuvé la négociation d'une nouvelle prorogation à court terme du contrat de collecte actuel. Cette prorogation, qui a pris effet le 5 juin 2023, est appelée à prendre fin le 29 mars 2026. Si on a recommandé de proroger le contrat actuel au lieu de lancer un nouveau contrat à long terme, c'est pour veiller à ce que les services de collecte en bordure de rue offerts aux résidents continuent d'être assurés sans interruption à l'heure où la Ville mène la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs. Il est entendu que durant cette transition, la Ville continuera de communiquer et de maîtriser plusieurs risques opérationnels et financiers exposés dans le [rapport](#) sur la Stratégie pour la passation du marché public de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue, approuvé par le Conseil municipal le 7 juillet 2021 et, à une époque très récente, dans le [rapport](#) de la Mise à jour sur la transition du Programme provincial de boîtes bleues, approuvé par le Conseil municipal le 14 juin 2023.

Dans le présent document, nous présentons le rapport sur le rendement de la Direction générale ainsi que ses états financiers vérifiés pour l'exercice 1 de la collecte des déchets solides dans le cadre de la prorogation du contrat pour la période de 2023 à 2026, soit la période de 12 mois comprise entre le 5 juin 2023 et le 31 mai 2024. Le rapport sur le rendement et les états financiers sont du ressort des Services des déchets solides. Le rapport de vérification cjoint fait état des responsabilités du vérificateur externe de la Ville.

ANALYSE

Résultats financiers

La méthodologie à laquelle la direction a fait appel pour préparer les états financiers cadre avec le Protocole de la concurrence dirigée et avec le Rapport sur les coûts incrémentiels du vérificateur interne, approuvés par le Conseil régional le 27 mai 1998 et le 8 septembre 1998 respectivement. Dans la préparation des états financiers sur les services internes de collecte, on fait appel à quatre concepts fondamentaux :

1. l'activité est « permanente »;
2. il s'agit d'un contrat unitaire;

3. les dépenses et les recettes sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice;
4. il est tenu compte de tous les coûts incrémentiels.

L'État des résultats du Groupe interne de collecte des déchets porte sur la période de 12 mois terminée le 31 mai 2024 et a été vérifié par KPMG. Cette mission de vérification a été structurée conformément aux normes de vérification généralement reconnues afin de donner l'assurance raisonnable, plutôt qu'absolue, que les états financiers ne comportent pas de fausses déclarations importantes. Ce cabinet de vérification a rendu une opinion sans réserve, après avoir constaté que les états financiers étaient exacts et conformes. L'État des résultats et le Rapport du vérificateur sont reproduits dans la pièce 1.

Les opérations du Groupe interne de collecte des déchets a donné lieu, pour l'exercice 1 de la collecte des déchets solides dans le cadre de la prorogation du contrat pour la période de 2023 à 2026, à des excédents opérationnels de 1 516 062 \$ pour la zone C3 (cœur urbain) et de 1 755 459 \$ pour la zone C5 (secteur est), ce qui donne des excédents totalisant 3 271 521 \$. Le total des excédents s'explique par la baisse des frais de main-d'œuvre, par les frais moindres qu'attendu pour le parc automobile et par les économies liées à l'achat de nouveaux véhicules de collecte acquis dans le cadre de la prorogation du contrat en 2022.

Demandes de services

En plus de produire l'État des résultats vérifié pour le Groupe interne de collecte des déchets, la direction a fait la synthèse des demandes de services adressées au Centre d'appels 3-1-1 et déposées sur le site ottawa.ca pour les deux zones confiées au Groupe interne de collecte des déchets et pour les zones servies par des entrepreneurs.

Lorsqu'un résident soumet une demande, on crée un bon de travail, que l'on fait suivre au fournisseur de services compétent pour examen et suite à donner. Les problèmes sont gérés individuellement avec le personnel des Services des déchets solides en étroite collaboration avec les entrepreneurs, dans les cas nécessaires.

Tableau 1 – Demandes de services pour la collecte des déchets solides dans l'exercice 1 de la prorogation actuelle du contrat (du 5 juin 2023 au 31 mai 2024)

<p>Indicateurs du rendement de la collecte des déchets déposés sur le bord des rues – Plaintes déposées dans les demandes de service Du 5 juin 2023 au 31 mai 2024</p>

Type de demande	Services internalisés	Part en % du total de la Ville	Services externalisés	Part en % du total de la Ville	Total de la Ville
	Zones C3 et C5		Zones C1, C2 et C4		
Collecte des déchets	1 821	39 %	2 858	61 %	4 679
Collecte des bacs noirs	1 674	37 %	2 912	63 %	4 586
Collecte des bacs bleus	1 685	35 %	3 156	65 %	4 841
Collecte des matières organiques et des résidus de jardinage	5 755	38 %	9 544	62 %	15 299
Nombre total de demandes de services par an	10 935	37 %	18 470	63 %	29 405
Ménages	114 319	37 %	195 788	63 %	310 107
Moyenne des demandes de services hebdomadaires par tranche de 1 000 ménages	1,84		1,81		1,82
*Le dénombrement des ménages a été extrapolé et interpolé à partir de la répartition du nombre précédent de logements connu, puisque la Ville ne traite pas les données mensuelles pour le dénombrement des logements et qu'on ne peut pas consulter la répartition du nombre de logements pour le milieu (soit le 1 ^{er} décembre 2023) de la période comprise en 2023 et en 2024.					

Dans l'exercice 1 de la prorogation actuelle du contrat, la Ville a reçu, pour les zones C3 et C5, une moyenne hebdomadaire de 1,84 appel par tranche de 1 000 ménages, ce qui représente 37 % de l'ensemble des appels reçus. Pour les zones C1, C2 et C4, qui sont servies par des entrepreneurs, la Ville a reçu une moyenne hebdomadaire de 1,81 appel par tranche de 1 000 ménages, ce qui représente 63 % de l'ensemble des appels reçus. La majorité des demandes de service déposées portent sur de nouveaux bacs noirs, bleus ou verts ou sur des bacs noirs, bleus ou verts de remplacement.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les Services des déchets solides respectent, dans leurs opérations, leurs programmes et leurs initiatives, les exigences du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Le présent rapport a un caractère administratif et n'a aucune répercussion sur l'accessibilité.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les recommandations du rapport n'ont pas de répercussions financières.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Rien n'empêche, du point de vue juridique, le Comité et le Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport pour information.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DES QUARTIERS

Ce rapport porte sur l'ensemble de la Ville.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le processus de concurrence dirigée a permis de mettre en concurrence les entrepreneurs intéressés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : État des résultats, Ville d'Ottawa, Groupe interne de collecte des déchets – zone 3 et zone 5

SUITE À DONNER

Rapport transmis pour information dans le cadre des contrats de collecte des Services des déchets solides :

Pouvoirs internes d'attribution de contrats – [Rapport](#) sur la concurrence dirigée